



Allemagne : un soutien à Israël de plus en plus intenable sur la scène juridique internationale

## Description

Par l'Agence Média Palestine, le 19 mars 2026



Berlin peine à cacher son embarras. Alors que sa ligne de soutien inconditionnel à Israël se heurte de plus en plus frontalement au droit international et à l'obligation de s'y conformer, le malaise est désormais palpable dans le débat politique allemand face aux procédures engagées devant la Cour internationale de justice (CIJ).

Sur les réseaux sociaux, Johann Soufi, avocat spécialisé en droit international a résumé cette tension [dans un message publié le 18 mars](#) : « L'Allemagne renonce à soutenir Israël dans l'affaire intentée par l'Afrique du Sud pour génocide devant la CIJ. Officiellement pour se concentrer sur la procédure engagée contre elle par le Nicaragua. En réalité car sa position devient impossible à défendre. »

Le message de Johann Soufi pointe une dynamique réelle : celle d'un soutien devenu difficile à justifier sans exposer juridiquement et politiquement. Si l'affirmation d'un retrait formel de l'affaire Afrique du Sud Vs. Israël n'est pas confirmée à ce stade, Johann Soufi met en lumière une réalité difficilement contestable : la position allemande devient compliquée à tenir,

---

du point de vue des intérêts directs de l'Allemagne.

## Une double exposition judiciaire inédite

Berlin est aujourd'hui impliquée dans deux procédures distinctes devant la Cour internationale de justice : d'un côté, l'affaire intentée par l'Afrique du Sud contre Israël, accusée de violer la Convention sur le génocide à Gaza. L'Allemagne avait annoncé soutenir Israël dans cette affaire. De l'autre, une plainte du Nicaragua devant la CIJ le 1er mars 2024, visant directement l'Allemagne pour complicité de génocide, en raison de ses livraisons d'armes à Israël.

Cette configuration place l'Allemagne dans une situation particulièrement inconfortable car soutenir juridiquement Israël reviendrait, de facto, à défendre ce que d'autres juges de la même cour examinent simultanément sous l'angle de la complicité de génocide.

Une séquence, [diffusée par le journaliste Tilo Jung](#) le 18 mars, illustre ce trouble. Interrogée sur la position allemande, un porte-parole du gouvernement élude, contourne et renvoie à d'autres procédures. Si on ne peut pas interpréter ces déclarations comme une annonce officielle, elles ressemblent néanmoins à un recul prudent.

Depuis les premières ordonnances de la CIJ évoquant un risque « plausible » de génocide à Gaza dès fin janvier 2024, le cadre juridique international impose aux États des obligations : prévenir un éventuel génocide et éviter toute forme de soutien à la perpétration de celui-ci : en premier lieu la livraison d'armes à Israël. Dans cette mesure, l'Allemagne, un des principaux soutiens d'Israël sur la scène internationale, notamment en matière militaire, est particulièrement exposée. La plainte du Nicaragua ne fait qu'accentuer cette situation embarrassante pour Berlin.

## Une « raison d'État »

Cette tension ajoute un élément central de la politique étrangère allemande : la sécurité d'Israël est considérée comme une « raison d'État » (Staatsraison), un principe affirmé sous le mandat de Angela Merkel. Concrètement, cela implique : un engagement politique fort et durable en faveur d'Israël, un soutien diplomatique quasi constant et une coopération militaire et sécuritaire étroite.

Cette doctrine, directement liée à la mémoire de la Shoah et à la culpabilité allemande, rend tout infléchissement particulièrement sensible sur le plan intérieur comme international. Officiellement, Berlin n'a pas changé de cap mais dans les faits, la prudence s'impose : les observateurs de la vie politique allemande constatent des débats internes croissants au sein de la société, un discours plus nuancé des responsables politiques et des ajustements discrets. Pour résumer, si l'Allemagne n'a pas encore « renoncé » à soutenir inconditionnellement Israël, elle avance désormais tatonnant, tiraillée entre sa « fidélité » politique à Israël et ses obligations juridiques internationales, dans un compromis qui devient chaque jour plus gênant.

À mesure que la situation en Palestine se dégrade sous la violence écumcrasante d'Israël, la question s'impose, de plus en plus frontalement : jusqu'où un État peut-il aller dans son soutien sans devenir lui-même justiciable ?

## Tags

1. Allemagne
2. Berlin
3. cij
4. droit international
5. Israël
6. palestine

**date création**  
2026/03/19